

2019/657 05 DEC 2019

DECRET N° _____ DU _____
PORTANT NOMINATION DE RESPONSABLES
AU MINISTERE DE LA DEFENSE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La Loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la Défense ;
- Vu** La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- Vu** Le Décret n°80/257 du 14 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées modifié par le Décret n°84/926 du 30 juillet 1984 ;
- Vu** Le Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Le Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu** Le Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2001/191 du 25 juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n°84/010 du 13 janvier 1984 fixant les avantages attachés au commandement militaire ;
- Vu** Le Décret n°2004/178 du 1^{er} juillet 2004 modifiant certains articles du Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- Vu** Le Décret n°2018/148 du 21 février 2018 portant modification du Décret n°2014/308 du 14 août 2014 modifiant le Décret n°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territorial,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Officiers Généraux dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Défense :

I. ADMINISTRATION CENTRALE

STRUCTURES PLACEES SOUS L'AUTORITE DIRECTE DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE

A. INSPECTION GENERALE DES ARMEES

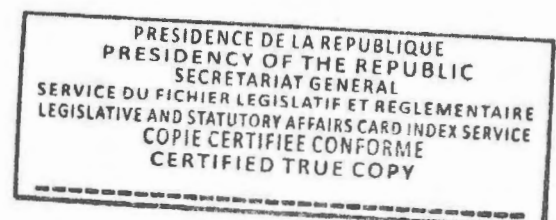
Inspecteur

- *Général de Division NGAMBOU Esaïe*

B. CONTROLE GENERAL DES ARMEES

Contrôleur

- *Général de Brigade NDJONKEP MEYOMHY Frederic*



II. COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

A. COMMANDEMENTS TERRITORIAUX DE LA GENDARMERIE NATIONALE

1. TROISIEME REGION DE GENDARMERIE

Commandant

Général de Brigade LOUBA ZAL Pierre

2. QUATRIEME REGION DE GENDARMERIE

Commandant

Général de Brigade ESSOH Jules César

3. CINQUIEME REGION DE GENDARMERIE

Commandant

Général de Brigade EKONGWESE Divine NNOKO

B. COMMANDEMENTS TERRITORIAUX DES ARMEES

1. DEUXIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Général de Brigade Aérienne EBA EBA Bède Benoît

2. TROISIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Général de Brigade AGHA Robinson NDONG

3. QUATRIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Général de Division SALY MOHAMADOU

4. CINQUIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Général de Brigade NKA Valère

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le

05 DEC 2019

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul BIYA -

